

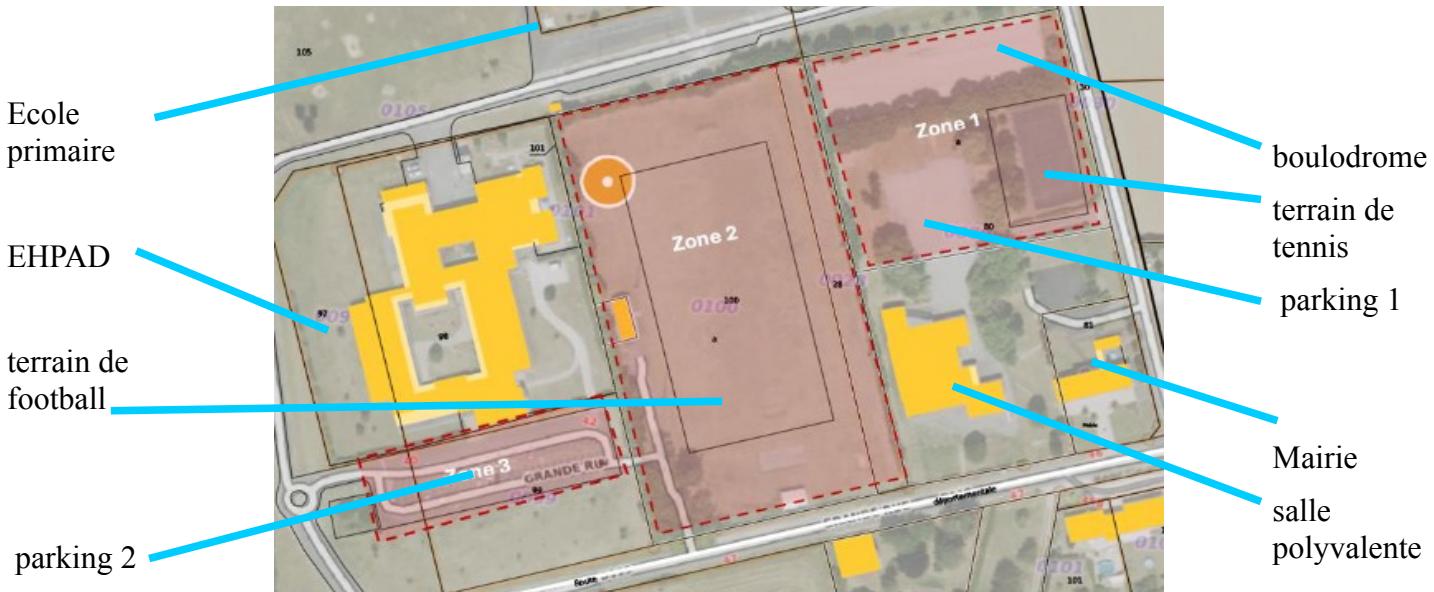
Le projet photovoltaïque

Analyse des principaux enjeux du site

Le site d'étude, objet du présent projet d'ombrières photovoltaïques, totalise une superficie d'environ 52 520 m², implantée sur cinq parcelles cadastrales appartenant au domaine public.

Localisation du projet : La commune concernée est Bernay-Saint-Martin, (17). Le projet est implanté sur les parcelles cadastrales section ZS n° 100, 99, 105, 28 et 80, toutes classées en zone Ug, dans le secteur ouest du centre-bourg.

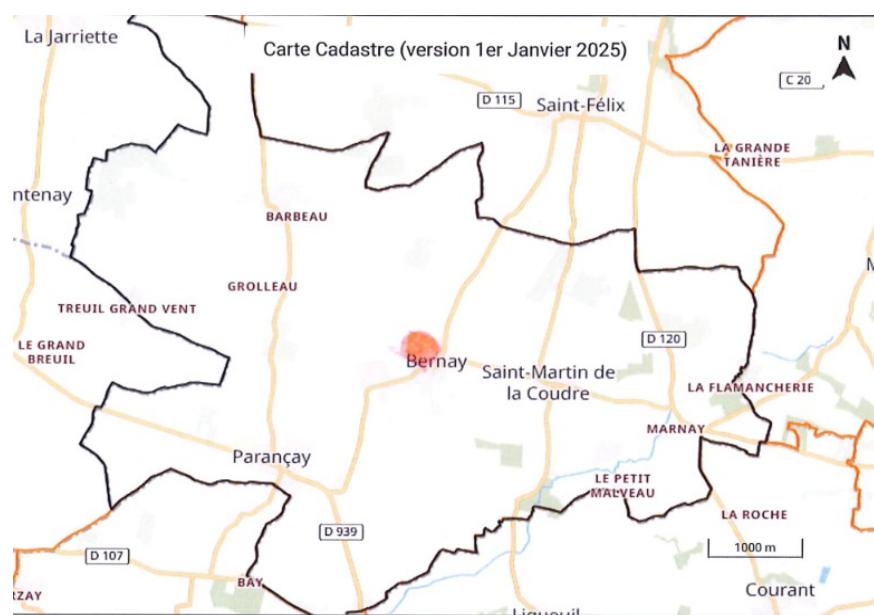
Contexte environnemental et urbanistique :



La commune est régie par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28 février 2024.

D'après le règlement graphique, le site d'implantation des ombrières est situé en zone Ug, correspondant à une zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs ainsi qu'aux activités de service public.

Selon l'article U1 – Occupations et utilisations du sol interdites : « En zone Ug, les occupations et utilisations du sol non directement liées aux équipements publics, d'intérêt collectif ou de service public »; En l'espèce, le projet s'inscrit dans ce cadre puisqu'il constitue une installation nécessaire aux équipements collectifs ou aux services publics.



Caractéristiques des équipements attendus et capacité de production

Une première analyse du site met en évidence la faisabilité d'un projet d'ombrières photovoltaïques d'une puissance totale d'environ 800,00 kWc.

Les éventuels éléments et caractéristiques techniques sont indiqués ci-dessous, mais nécessiteront une étude plus fine pour validation, dont les implantations (gestion des accès pompiers, élagage des arbres, nivellation/ terrassement des plateformes, ...).

EVENTUELLES CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE ATTENDUE	
Nombre d'ombrières	5
Puissance totale de l'installation PV	750 kWc
Productible annuel	1 250 kWh/kWc (PR 82%)
Inclinaison	7°
Nombre de panneaux PV	1 500 panneaux – 460 Wc unitaire
Surface couverte	Environ 3100 m ²
Puissance de raccordement	2 * 250KVA
Nombre de postes de livraison	2 PDL et 1 poste transfo
Durée d'exploitation	30 / 40 ans
Valorisation	Appel d'offres simplifié pour le segment 100-500 kWc (injection totale) + autoconsommation collective

Prestations attendues par la commune à la charge du développeur

Conception de la centrale photovoltaïque :

- conception électrique de la centrale PV,
- étude du raccordement au réseau de distribution électrique,
- demandes d'autorisation et suivis des demandes,
- mise en place du planning- projet et suivi des autorisations.

Installation de chantier

- mise en place du plan de prévention
- mise en place du plan de déchargement si poste de livraison et/ou transformation béton

Construction des ombrières photovoltaïques

- Etudes
 - étude de sol
 - étude béton armé des fondations
 - relevé topographique et implantation
 - division parcellaire
 - division volume
- Travaux
 - fondation type pieux tarrière creuse
 - charpente métallique des ombrières
 - gouttière et descente d'eau



par un géomètre expert

construction de la centrale photovoltaïque

- fournitures et installation des panneaux photovoltaïques
- pose et raccordement des onduleurs
- raccordement électrique Enedis
- tranchée, compris déblai et remblai, pour enfouissement des câbles réseau sur les parties privatives
- mise en service des centrales PV

L'ensemble de ces prestations est à la charge de la société ;

la collectivité, bailleur,

- met à disposition tous les documents pour élaborer les dossiers administratifs
- met à disposition, point d'eau, prise électrique, sanitaires
- prépare les accès et la plateforme stabilisée,
- élague les arbres qui pourraient être responsables d'ombrage sur les modules photovoltaïques
- réalise les terrassements de la plateforme (niveau dessus massif)

Toute variante de centrale PV permettant d'atteindre les objectifs en terme production sur les mêmes zones sera étudiée .

Raccordement au réseau électrique

Le coût de raccordement ENEDIS envisagé sera entièrement prise en charge par la société.

Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel dépend du délai d'obtention des autorisations administratives mais devrait permettre une réception fin 2027.

Synthèse de cet avant projet

Dans la cadre de ce projet nous vous proposons de couvrir les 5 espaces publics (parking de l'EHPAD, aile sud du stade, une zone sud de l'aire de jeu, boulodrome, parking de la salle polyvalente) avec des ombrières aux caractéristiques exposées en page de ce document, L'offre doit comprendre la fourniture et la pose des structures des ombrières intégrant l'installation de panneaux photovoltaïques, les travaux de fondations, le raccordement au point de livraison (PDL) ainsi que les tranchées de raccordement au réseau public,

Les ombrières seront équipées de gouttières et descente d'eau pluviale situées en parties basse des structures ainsi que de luminaires LED assurant un éclairage de 20 Lux sous chaque ombrière, La mise en place d'un tel projet se fera conformément à une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI),

La commune devra procéder à l'élagage des arbres situés à proximité.

Avec un tel projet la commune de Bernay-saint Martin pourra aussi bénéficier d'un schéma d'autoconsommation collective.